

Direction de l'Enfance et
De la Petite Enfance

DOCUMENTS A FOURNIR EN VUE D'UNE DEMANDE DE PLACE EN CRECHE

Attention : Toute naissance devra être confirmée par l'envoi d'un extrait d'acte de naissance dans les trois semaines suivant l'accouchement.

- Copie des pièces d'identités des deux parents.
- Copie d'un justificatif de domicile (facture EDF ou France Télécom).
- Copie des 3 derniers bulletins de salaire de chaque parent.
- Copie de l'attestation de la sécurité sociale.
- Copie de la feuille d'imposition 200....
- Copie de l'attestation de la C.A.F.
- Carnet de santé de l'enfant.
- Copie d'attestation d'assurance habitation (responsabilité civile).
- Certificat de grossesse.

Rendez-vous le àh
avec Mme. CARIA ou Mme TORDEUX.

CRECHE MUNICIPALE MARYSE BASTIE
3, rue du Chevalier de la Barre 93350 Le Bourget ☎ : 01.48.38.19.91

